

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MÉTABETCHOUAN-LAC-À-LA-CROIX**

**AVIS PUBLIC
DÉPÔT DU RÔLE DE PERCEPTION 2024**

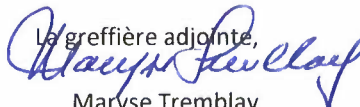
AVIS PUBLIC est donné par les présentes aux contribuables de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix à l'effet que le rôle de perception de la taxe foncière, taxe sur les immeubles non résidentiels, taxe sur les immeubles industriels, gestion des matières résiduelles, eau potable et assainissement des eaux pour l'année 2024 est complété et déposé à la mairie, au 87, rue Saint-André Métabetchouan-Lac-à-la-Croix.

L'envoi des comptes de taxes sera fait vers le 9 février 2024 et ces comptes seront payables comme le stipule la loi, c'est-à-dire trente (30) jours après la date d'envoi.

1 ^{er} versement :	12 mars 2024
2 ^e versement :	12 juin 2024
3 ^e versement :	12 septembre 2024

Les contribuables qui n'auront pas reçu leur compte d'ici le 23 février 2024 devront communiquer avec le département de la trésorerie de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix.

Donné à Métabetchouan-Lac-à-la-Croix, ce 15 janvier 2024.

La greffière adjointe,

Maryse Tremblay

CERTIFICAT DE PUBLICATION ET AFFICHAGE

Je soussignée, Maryse Tremblay, greffière adjointe de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis sur le site internet de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix au www.ville.metabetchouan.qc.ca et l'avoir affiché dans le hall de la Mairie le 15 janvier 2024.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 15 janvier 2024.

La greffière adjointe,

Maryse Tremblay